



# SEMINAIRE FANAF

## En partenariat avec la CIMA

### **THEME : Tout savoir sur le contrôle sur place des Sociétés d'Assurances : Avant, Pendant et Après.**

#### **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

L'industrie des assurances est un secteur très fortement réglementé en raison de son importance dans les différentes économies mais aussi du fait que cette réglementation vise à garantir une protection maximale des assurés, des souscripteurs et des bénéficiaires de contrats d'assurances.

Le contrôle sur place des sociétés d'assurances par la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA) est un exercice qui mobilise toute l'attention des dirigeants ainsi que de leurs équipes, avant, pendant et après le contrôle.

La bonne préparation de la mission, la qualité des échanges pendant et après le contrôle ont une importance capitale pour le bon déroulement de l'exercice ainsi que pour son impact juridique, administratif et financier sur l'entreprise d'assurances.

Afin de mieux préparer les dirigeants et collaborateurs des compagnies d'assurances aux processus des missions de contrôle de la CRCA, de permettre le déroulement de ces missions dans un environnement mieux structuré et de favoriser la qualité des échanges post-contrôle, la FANAF, en partenariat avec la CIMA, organise le présent séminaire qui servira de cadre de formation et d'échanges fructueux entre les acteurs de l'écosystème assurantiel et le régulateur.

#### **II. LES OBJECTIFS DE CE SEMINAIRE**

Apporter une réelle valeur ajoutée aux participants dans :

- la préparation d'une mission de contrôle sur place de la CRCA ;
- la gestion du déroulement de la mission de contrôle ;
- la gestion de l'après-contrôle en cas de demande de plan de redressement ou de financement ;  
NB : Parfois, les plans de financement ou de redressement présentés ne prospèrent pas devant le régulateur en raison de la non-compréhension des approches ou des implications des mesures proposées. Le séminaire va également permettre de lever le voile sur certaines mesures régulièrement non validées par la CRCA.
- La qualité des réponses à apporter aux autres injonctions de la CRCA.

#### **III. LES RESULTATS ATTENDUS POUR L'ENTREPRISE**

- 1) Une meilleure appropriation du processus de contrôle sur place par les acteurs internes ;
- 2) Un renforcement de capacités des acteurs à interagir qualitativement avec le régulateur ;
- 3) Une expertise en matière de plans de redressement et de financement.

#### **IV. PUBLIC CIBLE**

- Les Directeurs Généraux ou Directeurs Généraux Adjointes des Sociétés d'Assurance vie et non vie ;
- Les Directeurs d'Audit ou de Contrôle de gestion ;
- Les Directeurs Techniques ou Centraux ;
- Les Directeurs Comptables et Financiers ;
- Les cadres de niveau équivalent (Chefs de départements ou de services) impliqués dans le suivi des échanges avec la tutelle.

#### **V. ANIMATEUR DU SEMINAIRE**

##### **Monsieur Fabrice ABLEGUE : Commissaire Contrôleur Général à la CIMA**

Pour garantir la qualité des échanges, la FANAF a souhaité que cet important séminaire soit animé par une personne ressource, impliquée dans la conduite des missions et le traitement de ces problématiques au niveau de la CIMA.

**VI. DATE : Du 16 au 18 Septembre 2024**

**LIEU : Lomé à ONOMO HÔTEL**